

## **PLAN D'ACTION DU RÉSEAU EURO-MÉDITERRANÉEN DES DROITS DE L'HOMME 2001-2003** **ADOPTÉ LORS DE LA 4ÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, NOVEMBRE 2000<sup>1</sup>**

Il y a cinq ans, les gouvernements de 27 pays (les Partenaires) et l'Union européenne s'engagèrent, en établissant le Partenariat euro-méditerranéen (PEM), à agir conformément à la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme. Ils se mirent d'accord pour développer l'état de droit et la démocratie dans leurs systèmes politiques et respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales, notamment les libertés d'expression et d'association, ainsi que pour combattre le racisme, la xénophobie et l'intolérance. Ils reconnurent, en outre, le rôle essentiel que la société civile peut jouer dans le processus de développement du Partenariat euro-méditerranéen en tant que facteur d'une meilleure compréhension et d'un rapprochement entre les peuples.

Les objectifs de la Déclaration de Barcelone ont été depuis confirmés par des accords bilatéraux conclus entre l'Union européenne et cinq pays partenaires de la rive sud de la Méditerranée. L'article 2 de chacun de ces accords précise que le respect des droits de l'homme et des principes démocratiques est à la base des politiques menées par l'état et que ledit article 2 constitue un élément essentiel de l'accord. Ceci a par ailleurs été confirmé dans les stratégies d'adhésion à l'Union européenne adoptées par trois partenaires méditerranéens non membres de l'Union sur le fondement des Critères de Copenhague.

Le REMDH a été fondé en janvier 1997 sur l'initiative d'organisations des droits de l'homme du Nord et du Sud dans le prolongement de la Déclaration de Barcelone et de la création du Partenariat euro-méditerranéen. Le Réseau compte aujourd'hui plus de soixante membres représentant des organisations et des institutions des droits de l'homme ainsi que des membres individuels issus de plus de vingt pays de la région. Ses objectifs généraux sont de:

- soutenir et diffuser les principes universels des droits de l'homme tels qu'ils sont exprimés dans tous les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et dans la Déclaration de Barcelone de novembre 1995;

- soutenir, assister et coordonner les efforts de ses membres pour surveiller le respect par les états partenaires des principes de la Déclaration de Barcelone relatifs aux droits de l'homme;

- soutenir le développement d'institutions démocratiques et la promotion de l'état de droit, des droits de l'homme et de l'éducation en matière de droits de l'homme dans la région méditerranéenne.

Depuis sa création, le REMDH, issu de la société civile, s'est fait connaître comme un partenaire régional crédible du PEM.

Le REMDH continuera, au cours des prochaines années, à développer sa démarche en tant que lien constructif entre les institutions du PEM, les organisations des droits de l'Homme de la région et les autres acteurs impliqués dans le processus de Barcelone.

Les principaux thèmes et initiatives qui guideront le travail du REMDH sont présentés en détails dans les pages suivantes. Le travail du Réseau est fondé sur ses statuts, son programme de travail de 1997, les recommandations de la troisième assemblée générale d'avril 1999 et les propositions développées par son comité exécutif depuis l'assemblée de Stuttgart.

Le présent document décrit:

---

<sup>1</sup> *Amendé par la cinquième assemblée générale en 2002, voir fin du document*

1. Les considérations générales sur lesquelles le REMDH fonde son action.
2. La méthodologie générale du REMDH.
3. Les initiatives concrètes que le REMDH prendra dans l'avenir.

## 1. Considérations générales

La raison d'être et la spécificité du Réseau découlent du Partenariat euro-méditerranéen (PEM) et de la dynamique que le processus de Barcelone a suscitée dans la région. Le programme de travail et la stratégie du REMDH, étroitement liés au PEM, reposent sur les trois constats suivants:

le Partenariat euro-méditerranéen et son corollaire, le processus de Barcelone, constituent un cadre important pour la promotion et la protection des droits de l'homme, de la démocratie et de la société civile;

cependant, le Partenariat euro-méditerranéen se caractérise par une démarche hiérarchisée et par le fait qu'il est davantage inspiré par des préoccupations d'ordre sécuritaire que par les principes de la solidarité;

il est nécessaire de renforcer la coopération entre les militants des droits de l'homme œuvrant sur le terrain afin de leur permettre de tirer profit de l'émergence d'une nouvelle entité géopolitique régionale et d'agir en conséquence. Les structures offertes par les réseaux et la coopération horizontale constituent des moyens souples et participatifs de répondre à ces nouveaux défis.

En conséquence, reconnaissant que les droits de l'homme sont universels, indivisibles, interdépendants et intimement liés, le REMDH entend:

développer les instruments et mécanismes relatifs aux droits de l'homme contenus dans le processus de Barcelone;

surveiller l'impact du processus de Barcelone sur la promotion et la protection des droits de l'homme;

renforcer la participation de la société civile dans le développement du processus de Barcelone;

- renforcer la capacité d'action sur le terrain des organisations des droits de l'homme grâce à un processus synergique d'échange de connaissances et d'expériences entre les organisations dans le cadre de leurs mandats.

Ceci sera accompli grâce à une méthodologie générale comprenant trois activités liées entre elles et interdépendantes:

A. Information, documentation et diffusion;

B. Dialogue, lobbying et campagnes;

C. Développement des compétences et éducation.

## 2. Méthodologie générale

### Information, documentation et diffusion

Le REMDH s'efforcera de sensibiliser ses membres et l'opinion publique en général sur la dimension du processus de Barcelone relative aux droits de l'homme, ainsi que d'informer les institutions du PEM et l'opinion

publique sur la situation des droits de l'homme dans la région et sur le travail des organisations de défense des droits de l'homme.

Ceci sera effectué par:

- la gestion d'un service d'information informatisé (comprenant notamment un site internet et des fichiers d'adresses électroniques);
- l'élaboration d'un plan média et la préparation de rapports périodiques sur la dimension du processus de Barcelone relative aux droits de l'homme et sur des questions essentielles concernant les droits de l'homme dans la région ;
- des études approfondies sur des sujets n'ayant pas encore fait l'objet de recherches; et

A. la publication de rapports sur les activités générales du REMDH.

En outre, le REMDH organisera une fois par an, à l'intention de ses membres, un séminaire de formation sur des questions essentielles relatives aux droits de l'homme dans le cadre du processus de Barcelone. Une brochure, publiée à l'issue de chaque séminaire, pourra servir d'outil de travail pour de futures activités ciblées.

## **B. Dialogue, lobbying et campagnes**

Le REMDH agira en faveur du renforcement des mécanismes relatifs aux droits de l'homme contenus dans le processus de Barcelone et de la promotion du dialogue entre la société civile et les institutions du PEM dans le domaine des droits de l'homme.

De façon permanente, le REMDH fera pression auprès du Partenariat en vue de l'élaboration d'un programme de travail, d'actions et de mécanismes destinés à mettre en œuvre les dispositions et les principes en matière des droits de l'homme contenus dans la Déclaration de Barcelone, dans les conclusions des sommets du PEM et dans les clauses relatives aux droits de l'homme des accords d'association. Par ailleurs, le REMDH organisera des campagnes spécifiques ayant trait à des questions urgentes.

Le dialogue, le lobbying et les campagnes seront menés au moyen de la participation active des membres du REMDH, dont les actions seront complétées par le bureau opérationnel du Réseau à Copenhague et son antenne à Bruxelles.

Le REMDH organisera des rencontres entre ses membres et des représentants officiels des institutions de l'Union européenne et des pays partenaires, ainsi qu'avec des organisations régionales et internationales, selon la nature du problème. Ces activités seront soutenues par les rapports et le service d'information informatisé du REMDH.

## **C. Développement des compétences et éducation générale**

Le développement des compétences et la sensibilisation sont des éléments essentiels de promotion et de protection des droits de l'homme. Le REMDH œuvrera en ce sens au moyen des actions suivantes:

- renforcement de la communication et des échanges entre les organisations des droits de l'homme;
- promotion de projets communs entre les membres du REMDH, portant notamment sur le transfert de connaissances entre organisations.

Pour cela, le Réseau encouragera ses membres à devenir des organisations leaders dans leur domaine d'expertise, mettra en place des sous-réseaux au sein du Réseau et organisera des visites de travail entre organisations membres ainsi que des réunions régulières de groupes de travail sous l'égide du REMDH, qui seront consacrées à des thèmes particuliers tels que l'éducation en matière de droits de l'homme, les droits des migrants et des réfugiés, les droits de la femme, la résolution des conflits, la surveillance du respect des droits de l'homme ou le développement des compétences.

Le REMDH s'efforcera tout particulièrement d'apporter son soutien aux organisations membres des pays dans lesquels la répression étatique est forte et les possibilités de financement limitées. La communication, les échanges et la coordination seront soutenues par le bureau opérationnel, notamment à travers son service d'information.

### **3. La méthodologie du REMDH en pratique**

Concrètement, le REMDH prendra la décision stratégique de lier son programme d'activités au calendrier officiel du PEM, tout en conservant une attitude indépendante et critique à l'égard des développements du Partenariat.

Le REMDH ouvrira un bureau à Bruxelles, qui aura pour objet de:

- présenter et mettre en œuvre la politique du REMDH et de ses membres à l'égard des institutions de l'Union européenne et du PEM;
- informer les membres du REMDH sur les politiques et les développements institutionnels de l'Union européenne et du PEM;
- faciliter l'accès des membres du REMDH aux institutions de l'Union européenne et du PEM.

A partir du début de l'année 2001, le REMDH élaborera un calendrier couvrant les principaux événements relatifs aux droits de l'homme dans le cadre du processus de Barcelone, comprenant en particulier les réunions régionales et bilatérales, le calendrier des institutions de l'Union européenne, les priorités des Présidences de l'Union, la mise en œuvre de nouvelles politiques, les résolutions, etc. Ce calendrier, mis à jour et revu régulièrement, fonctionnera comme un fil conducteur pour la programmation des activités du REMDH ayant trait au processus de Barcelone.

Les activités du REMDH seront mises en œuvre selon quatre axes:

- A. Les mécanismes régionaux
- B. Les initiatives essentielles
- C. Les priorités par pays
- D. Les priorités thématiques

Dans la mise en œuvre de son programme, le REMDH coordonnera son travail et coopérera avec des partenaires importants, notamment les organisations membres et les ONG internationales et régionales de défense des droits de l'homme. Ainsi, les activités énumérées ci-dessous ne doivent pas être vues comme relevant du domaine exclusif du REMDH, mais plutôt comme des activités fondamentales dans lesquelles le REMDH entend s'engager afin d'assurer le développement de la dimension du processus de Barcelone relative aux droits de l'homme.

## Mécanismes régionaux

En dépit des engagements pris par les gouvernements du PEM dans le domaine des droits de l'homme, et bien que ces engagements aient été confirmés dans les accords d'association (ainsi que dans les discussions liées à l'adhésion à l'Union européenne), le Partenariat officiel n'a pris que peu d'initiatives visant à établir des structures, forums ou mécanismes à même de faire avancer la cause des droits de l'homme dans le cadre du processus de Barcelone.

Sur la base des résultats d'activités antérieures, le REMDH concentrera ses efforts sur quatre mécanismes potentiels du PEM:

- i. Les programmes MEDA
- ii. Le Comité des hauts fonctionnaires (les Ambassadeurs du processus de Barcelone)
- iii. Le Forum interparlementaire euro-méditerranéen
- iv. Les réunions du Conseil d'association
  - i. Les programmes MEDA

Les programmes MEDA constituent les principaux instruments financiers du PEM et leur mise en œuvre doit, selon le règlement MEDA, être fondée sur le respect des droits de l'homme et des principes démocratiques. En outre, un pourcentage déterminé des fonds MEDA doit être affecté au soutien à la société civile, en accord avec les gouvernements des pays partenaires.

Cependant, peu a été réalisé jusqu'à maintenant pour intégrer dans la mise en œuvre des programmes MEDA une approche liée au respect des droits de l'homme. Par ailleurs, il existe peu d'informations quant à l'impact de ces fonds sur la situation des droits de l'homme dans les pays bénéficiaires ou leur effet sur les programmes de soutien à la société civile.

En conséquence, le REMDH militera en faveur:

- d'une évaluation régulière par l'Union européenne de l'impact des programmes MEDA sur la situation des droits de l'homme dans la région;
- de l'affectation d'un pourcentage déterminé des fonds MEDA à des projets sur les droits de l'homme mis en œuvre dans le cadre des programmes bilatéraux entre l'Union européenne et ses partenaires méditerranéens. Les fonds non utilisés devront être remboursés et seront réalloués à des projets régionaux;
- de l'affectation d'un pourcentage déterminé des fonds MEDA au soutien des pays engagés dans un programme clair de réformes allant dans le sens de la démocratie et du respect des droits de l'homme, par exemple au moyen d'un plan d'action national, ainsi que recommandé par la Conférence mondiale de Vienne de 1993.

Pour soutenir son action dans ce domaine, le REMDH commandera un rapport ayant pour objet de:

- faire une analyse critique de la documentation actuellement disponible relative à l'utilisation des fonds MEDA, et notamment des rapports d'évaluation existant;

- enquêter sur l'utilisation actuelle des fonds (et sur les programmes) MEDA consacrés au soutien à la société civile.

Au vu des résultats de son travail dans ce domaine, le REMDH étudiera la possibilité de mener une action similaire concernant les politiques conduites par la Banque européenne d'investissement.

#### ii. Le Comité de suivi des hauts fonctionnaires

Le REMDH plaidera en faveur de l'établissement d'un comité indépendant placé sous le Comité des hauts fonctionnaires (les Ambassadeurs de Barcelone), doté du mandat de:

- recommander au Comité des hauts fonctionnaires des actions spécifiques concernant des pays particuliers;
- nommer des rapporteurs spéciaux pour des pays ou des sujets particuliers;
- dialoguer avec les gouvernements sur des sujets ou des problèmes particuliers;
- préparer un rapport annuel sur la situation des droits de l'homme dans les différents pays et, si possible, distinguer les domaines dans lesquels des progrès sont constatés et ceux où la situation se dégrade;
- devenir un point de référence pour les pays partenaires qui cherchent à obtenir un soutien financier de l'Union européenne pour des programmes relatifs en matière de droits de l'homme, notamment pour l'élaboration d'un plan d'action national.

Pour faire avancer ce projet, un document détaillé sera rédigé qui présentera le principe et la structure de ce comité en rapport avec d'autres modèles institutionnels et qui s'inspirera en particulier de la sous-commission de la Commission sur les droits de l'homme, des stratégies d'adhésion à l'Union européenne, de l'accord Union européenne-ACP et des institutions du Commonwealth.

Avant d'être diffusé, ce document sera discuté lors d'une réunion à laquelle participeront des experts et des membres du REMDH.

#### iii. Le forum interparlementaire euro-méditerranéen

Le REMDH militera en faveur de la création d'une commission des droits de l'homme dans le cadre du Forum interparlementaire euro-méditerranéen, mandatée pour soulever des questions d'intérêt régional, y compris des cas individuels et des dossiers afférents à des pays particuliers, et qui pourra proposer aux gouvernements du PEM:

- des initiatives pour la promotion et la protection des droits de l'homme dans la région;
- des initiatives tendant à l'adoption de normes communes en matière de droits de l'homme;
- des initiatives visant à promouvoir le dialogue entre la société civile, les parlements et les gouvernements.

#### iv. Les réunions du Conseil d'association

Le REMDH poursuivra les efforts qu'il a déployés dans le passé pour que les droits de l'homme soient explicitement portés à l'ordre du jour des réunions du Conseil d'association mis en place dans le cadre des accords bilatéraux conclus entre l'Union européenne et ses partenaires méditerranéens. A cet effet, l'action du REMDH reposera sur les trois initiatives énumérées ci-dessus. Afin de promouvoir la mise des droits de l'homme à l'ordre du jour, le REMDH:

- publiera, en collaboration avec ses membres, des notes/rapports à l'occasion des réunions des Conseils d'association;
- demandera, à l'occasion des réunions des Conseil d'association, aux délégations interparlementaires compétentes du Parlement européen de promouvoir le dialogue sur les droits de l'homme et l'évaluation des progrès ou des reculs en ce domaine;
- demandera au Parlement européen d'organiser des auditions en matière de droits de l'homme à l'occasion des procédures d'avis conforme relatives aux accords d'association bilatéraux.

### **Initiatives clés**

#### i. Les forums civils

Etabli en tant que partenaire de la société civile du PEM, le REMDH a porté une attention particulière aux forums civils qui se sont tenus à l'occasion des sommets du PEM. Ces forums constituent l'occasion d'affirmer l'importance que revêt la participation de la société civile à la promotion et à la protection des droits de

l'homme dans le cadre du processus de Barcelone, et de faire entendre aux gouvernements et à l'opinion publique en général la voix de la société civile.

Le REMDH fut l'un des principaux organisateurs du forum civil de Stuttgart en avril 1999, et il est co-arrangeur du forum civil de Marseille en 2000. Il a ainsi contribué à placer les droits de l'homme ainsi que leurs défenseurs en haut de l'ordre du jour de ces réunions.

Le REMDH entend bâtir sur cet acquis. Dès que les dates et le lieu du 5ème sommet du PEM seront connus, le REMDH prendra contact avec des partenaires et les représentants officiels concernés pour faire en sorte que les droits de l'homme soient fortement représentés lors de cette réunion. En outre, il s'efforcera d'accroître les contacts directs entre les représentants de la société civile et les gouvernements avant, pendant et après les sommets.

#### ii. Le dialogue avec les gouvernements

Le dialogue en matière de droits de l'homme constitue un mécanisme important pour parvenir à une compréhension générale de la nature et de la portée des droits de l'homme et pour favoriser l'émergence d'attitudes moins défensives à l'égard de l'application des droits de l'homme.

Ainsi, le REMDH œuvrera pour l'instauration d'un dialogue en matière de droits de l'homme dans autant de domaines que possible dans le cadre du processus de Barcelone. Pour cela, le REMDH se propose:



- d'assister, si besoin est, les membres du Réseau à établir un dialogue au niveau national;
- d'utiliser la dimension internationale du Réseau pour s'engager dans un dialogue avec les gouvernements, comme complément ou comme alternative au dialogue national.

Le REMDH a déjà initié un dialogue avec les gouvernements jordanien, syrien et égyptien à différents niveaux, et il participe à un projet commun sur l'accès à la justice avec les pays nordiques membres de l'Union européenne.

Le Réseau préparera, avant sa cinquième assemblée générale, un document évaluant les résultats des initiatives déjà prises afin de stimuler les discussions sur la manière de procéder dans ce domaine à l'avenir.

En ce qui concerne les dialogues menés par les membres du Réseau, le REMDH élaborera une série d'outils comprenant des exemples et des méthodologies qui prendront en compte la diversité culturelle et religieuse et les différentes approches au dialogue.

En outre, le Réseau suggérera à la Commission européenne d'encourager ou d'initier l'élaboration d'un plan d'action national en matière de droits de l'homme dans tous les pays partenaires (conformément aux recommandations de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme qui s'est déroulée à Vienne en 1993), conçu comme un instrument permettant de créer et d'institutionnaliser un dialogue entre les gouvernements et les organisations de défense des droits de l'homme et la société civile en général.

### **Priorités par pays**

Le REMDH donnera, dans les années à venir, la priorité à la situation dans les pays du PEM extérieurs à l'Union européenne, en particulier la Turquie et les pays arabes. Une attention particulière sera accordée au soutien des organisations membres dans les pays où la répression étatique est forte et les possibilités de financement limitées.

La situation en matière de démocratie, respect des droits de l'homme et participation de la société civile aux prises de décisions est bien meilleure dans les pays de l'Union européenne que dans les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée. Ainsi, les questions afférentes aux droits de l'homme dans les pays du Nord seront essentiellement abordées dans le contexte des priorités thématiques du REMDH.

Afin de systématiser la stratégie par pays du Réseau, des membres du comité exécutif et du secrétariat visiteront tous les membres des pays situés au Sud et à l'Est de la Méditerranée durant le premier semestre 2001 dans le but de:

- discuter les priorités des membres pour les années à venir dans le cadre du processus de Barcelone;
- discuter des attentes des membres vis-à-vis du REMDH;
- discuter de la contribution des membres au REMDH;
- établir un calendrier couvrant les principaux événements afférents aux droits de l'homme dans les différents pays partenaires;

- rédiger un rapport de mission à partir duquel un projet de programme des priorités par pays du REMDH sera élaboré, puis discuté par les membres sur le terrain.

### **Priorités thématiques**

Le REMDH a identifié les priorités thématiques suivantes:

- i. La protection des défenseurs des droits de l'homme, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression
- ii. La justice et l'égalité de l'accès à la justice
- iii. Les droits de la femme
- iv. Les droits des migrants et des demandeurs d'asile et les échanges humains
- v. L'éducation en matière de droits de l'homme
- vi. L'autodétermination et les droits des réfugiés
- vii. Droits économiques, sociaux et culturels

#### i. La protection des défenseurs des droits de l'homme, notamment la liberté d'association et d'expression

La participation de la société civile est essentielle au développement de la dimension du processus de Barcelone afférente aux droits de l'homme, et les défenseurs des droits de l'homme sont les acteurs principaux dans ce domaine.

En dépit des engagements du PEM en faveur des normes internationales en matière de droits de l'homme, le harcèlement, la répression, la torture, l'emprisonnement et autres pratiques sont encore largement utilisés dans la région à l'encontre des défenseurs des droits de l'homme. En outre, les libertés d'association et d'expression, droits fondamentaux et conditions indispensables à la participation des sociétés civiles au développement de leurs sociétés respectives, soulèvent de sérieuses inquiétudes dans plusieurs pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée.

Par conséquent, la période de transition instaurée par la Déclaration de Barcelone doit encore se concrétiser en un programme de protection des défenseurs des droits de l'homme ainsi qu'en un programme de travail en vue de l'élaboration de normes et principes régionaux pour la promotion et la protection des libertés d'association et d'expression, portant notamment sur la formation et l'éducation nécessaires au développement des compétences dans ce domaine.

Les initiatives du REMDH relatives aux mécanismes régionaux en matière de droits de l'homme, au dialogue avec les gouvernements et aux priorités par pays font partie intégrante du travail du Réseau au titre du présent chapitre. En sus, le REMDH propose les initiatives suivantes:

#### A. COLLABORATION AVEC LES ONG INTERNATIONALES

Les organisations des droits de l'homme se sont développées de manière significative au cours des dernières décennies. Cependant, en ce qui concerne la lutte contre la répression des défenseurs des droits de l'homme, les ressources disponibles sont limitées au regard des moyens dont les états disposent. Par conséquent, les organisations internationales, régionales et nationales de défense des droits de l'homme doivent collaborer et coordonner leurs activités.

Le REMDH invitera les principales ONG des droits de l'homme opérant dans la région à une réunion annuelle afin de discuter des moyens d'améliorer la coordination des activités, ainsi que des priorités de travail dans la région.

En outre, le Réseau continuera, comme dans le passé, à coopérer avec les organisations internationales et avec ses membres en dépêchant des missions aux principaux procès et également en ce qui concerne les appels urgents.

#### B. FONDATION POUR LES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME

Il est indispensable de disposer de fonds pour la protection des défenseurs des droits de l'homme. Même de petites sommes peuvent faire la différence, par exemple pour payer les frais de transport et de séjour de personnes contraintes de fuir leur pays pendant une durée limitée, pour l'achat d'un téléphone portable lorsque les lignes téléphoniques ont été coupées par les autorités ou l'achat d'un fax ou d'un ordinateur, pour un soutien financier à des personnes malades sorties récemment de prison ou aux familles de personnes congédiées ou emprisonnées par les autorités, etc.

Les défenseurs des droits de l'homme ont besoin de fonds facilement accessibles dans ce genre de situations. A cet effet, le REMDH établira une Fondation pour les défenseurs des droits de l'homme dans la région euro-méditerranéenne dont le conseil d'administration sera composé de personnalités indépendantes.

Le REMDH finalisera une proposition portant sur les statuts de cette fondation lors de sa 5ème assemblée générale. Il y sera suggéré d'allouer à la fondation les cotisations versées au REMDH. Le Réseau demandera également à des organismes de financement, des sociétés privées, des partis politiques et autres organismes de participer à la constitution du capital initial nécessaire.

#### C. RÉSEAU D'OBSERVATION DES PROCÈS

L'observation des procès est un élément essentiel du travail en faveur des droits de l'homme. C'est l'un des instruments principaux permettant d'évaluer le respect par les états de leurs engagements internationaux en matière d'accès à un procès équitable. En outre, cet instrument peut servir de mécanisme protecteur pour les défenseurs des droits de l'homme et les personnes persécutées pour des motifs politiques.

Durant ces dernières années, les avocats et les ONG ont beaucoup travaillé dans le domaine de l'observation des procès dans la région euro-méditerranéenne. Pourtant, ces activités n'ont pas débouché sur un échange systématique d'informations ou d'expériences et il n'existe pas non plus de consultations régulières entre les personnes participant à l'observation des procès sur les rives sud et nord de la Méditerranée. Le REMDH encouragera donc ses organisations membres et ses partenaires à organiser un séminaire ou un atelier ayant pour but de:

- comparer les systèmes légaux et les procédures judiciaires dans la région;
- discuter des méthodologies utilisées pour rendre compte des procès et pour le suivi en matière d'observation des procès;

- identifier les besoins et les méthodes permettant de renforcer l'observation des procès dans la région, ainsi que pour accroître la coopération et les échanges d'informations entre les observateurs de procès;
- créer la base d'un réseau euro-méditerranéen d'observateurs de procès et d'équipes Nord-Sud pouvant exécuter des missions d'observation.

#### D. LIBERTÉ D'ASSOCIATION

Du 5 au 7 octobre 2000, le REMDH co-organise à Casablanca un séminaire sur la liberté d'association dans la région euro-méditerranéenne. Son objectif est de:

- placer la question de la liberté d'association dans un contexte euro-méditerranéen et faire le bilan de la situation actuelle;
- adopter un programme de travail et identifier les moyens de promouvoir la liberté d'association dans le cadre du processus de Barcelone et en synergie avec les initiatives en cours.

Le REMDH invitera les participants les plus concernés à une réunion de suivi afin d'assurer la mise en œuvre des recommandations du séminaire.

Le groupe de travail devra, en particulier, se pencher sur les modalités de mise en œuvre de propositions concernant:

- le suivi de la situation en matière de liberté d'association dans la région;
- le développement des compétences des organisations des droits de l'homme en matière de promotion de la liberté d'association au niveau national;
- le renforcement de leurs compétences dans le domaine de l'organisation interne, la gestion et la planification stratégique;
- l'obtention de financement permettant de mettre en œuvre des actions dans le domaine de la liberté d'association.

#### E. LIBERTÉ D'EXPRESSION

Le REMDH plaidera en faveur de l'organisation d'un séminaire sur la liberté d'expression dans la région euro-méditerranéenne afin d'établir une plate-forme et un programme de travail sur ce sujet. Il prendra contact avec des ONG de la région travaillant dans le domaine de la liberté d'expression pour explorer les possibilités de coopération.

##### ii. La justice, et notamment l'égalité d'accès à la justice

L'engagement pris par les partenaires du PEM de créer une zone de paix, de stabilité et de prospérité dans la région euro-méditerranéenne implique le respect des droits de l'homme et le développement de l'état de droit et de la démocratie. Un tel engagement nécessite la mise en conformité de la législation interne avec les normes

internationales en matière de droits de l'homme et l'application juste de la règle de droit, ce qui requiert que la justice soit administrée équitablement et qu'il y ait égalité d'accès à celle-ci.

A ce jour, la plupart des violations sont dues à des lois injustes qui contreviennent aux normes internationales, et à un déficit dans l'application de la loi. Ce déficit se traduit souvent par:

- des poursuites exercées à l'encontre d'individus ou de groupes exerçant leurs libertés individuelles ou publiques, sous le prétexte d'un trouble à l'ordre public ou d'une menace à la sécurité de l'état;
- l'impunité dont bénéficient les fonctionnaires et agents publiques impliqués dans des violations des droits de l'homme;
- des procès inéquitables et un accès inégal à la justice lorsque sont en cause des libertés individuelles ou des droits socio-économiques et culturels.

Dans les pays du Sud et l'Est de la Méditerranée où les institutions démocratiques font défaut, il n'existe pas de séparation claire entre les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire. La justice y est subordonnée au pouvoir politique et elle est souvent érigée en appareil de répression des libertés.

Afin de susciter une dynamique dans le domaine de la justice, le REMDH:

- promouvra, parmi ses membres, l'idée d'un accroissement des activités en matière d'observation des procès au niveau local et du renforcement des centres d'assistance juridique;
- encouragera le dialogue entre les rives nord, sud et est de la Méditerranée sur la façon de travailler en vue d'aboutir à des normes communes dans la région.

Le REMDH collaborera, avec les gouvernements danois, finlandais et suédois, à l'organisation, en avril 2001, d'une conférence régionale sur l'égalité d'accès à la justice, qui aura pour objet de:

- faire le bilan de la situation dans ce domaine;
- aboutir à une entente sur des normes communes et sur les changements nécessaires;
- discuter de la méthodologie et des mécanismes permettant la promotion de l'égalité d'accès à la justice dans le cadre du processus de Barcelone.

Un groupe d'experts sera chargé de poursuivre pendant un an le travail portant sur les thèmes de la conférence et de préparer un rapport, dont les conclusions seront discutées dans un forum plus vaste, par exemple lors d'une conférence euro-méditerranéenne sur les droits de l'homme et la justice en 2002.

Le REMDH établira, comme soutien à la préparation et au suivi de la conférence, un groupe de travail qui conseillera les organisateurs de la conférence et le comité chargé du suivi.

### iii. Les droits de la femme

Alors que la Déclaration de Barcelone fait des droits de l'homme en général la pierre angulaire du partenariat, les droits de la femme sont à peine évoqués si ce n'est pour souligner le rôle essentiel joué par les femmes dans le développement et la nécessité de promouvoir leur participation active dans la vie économique et social et la création des emplois. Pourtant, la réalisation des objectifs du Partenariat euro-méditerranéen ne peut se

concevoir sans la participation pleine et entière des femmes à la vie économique, sociale, culturelle et politique de leurs sociétés respectives.

Cette participation est aujourd'hui gravement entravée en raison des inégalités entre hommes et femmes contenues dans la législation de plusieurs pays (Maroc, Algérie, Egypte, Liban, Syrie, etc.), des traditions et de l'état actuel des mentalités ainsi que du manque de volonté politique de certains gouvernements. Ainsi, si la plupart des gouvernements ont signé la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, ils l'ont souvent assortie de réserves qui privent leur engagement de toute portée juridique.

Les femmes de la région s'organisent pour dénoncer la situation qui leur est faite, pour revendiquer l'égalité et la fin des discriminations légales et pour lutter contre les représentations négatives et les pratiques sociales rétrogrades. Des dizaines d'associations de femmes ont vu le jour ces dernières années, des réseaux transnationaux ont été créés et des milliers de femmes se sont engagées dans le travail des organisations de défense des droits de l'homme.

C'est dans ce contexte que le REMDH co-organise une conférence sur les droits de la femme dans la région euro-méditerranéenne à Marseille, du 27 au 28 octobre 2000, dont les objectifs sont de:

- dresser un état des lieux en ce qui concerne les principales violations (institutionnelles, sociales et domestiques) des droits des femmes;
- tirer le bilan des politiques gouvernementales de lutte contre les discriminations à l'égard des femmes;
- faire le point sur les principales initiatives prises par les femmes de la région pour réduire les discriminations à l'égard des femmes;
- identifier les principaux problèmes auxquels les femmes se trouvent confrontées dans le cadre de la migration et de l'asile
- élaborer des recommandations à l'intention du Partenariat euro-méditerranéen.

Le REMDH fondera ses actions futures sur les conclusions de la conférence et participera au suivi des recommandations.

#### iv. Les migrants et demandeurs d'asile et les échanges humains

Les droits des migrants et des demandeurs d'asile ainsi que la liberté de circulation et les échanges humains sont des questions essentielles dans le cadre du processus de Barcelone ainsi que pour le développement du PEM dans un esprit de solidarité.

Plusieurs organisations travaillent déjà dans ce domaine auquel le REMDH contribuera avec les ressources dont il dispose en tant que réseau représentant des organisations du Nord, du Sud et de l'Est de la Méditerranée :

A. Lors du Conseil européen extraordinaire de Tampere des 15 et 16 octobre 1999 relatif à l'établissement d'un espace de liberté, de sécurité et de justice, l'Union européenne a approuvé le plan d'action du Groupe de haut niveau «Asile et migration», dont le but est de réduire les pressions migratoires vers l'Union européenne et qui couvre l'un des pays du PEM, à savoir le Maroc. Les expériences tirées de la mise en œuvre du plan pour le Maroc seront utilisées pour des plans similaires concernant d'autres pays du PEM. Pour cette raison, le REMDH considère qu'il est important de surveiller l'impact global du plan sur la protection et la promotion des droits de l'homme en ce qui concerne la population marocaine.

B. Le Conseil des Ministres de l'Union européenne s'est mis d'accord sur l'énoncé d'un texte portant sur la réadmission des ressortissants de pays tiers en situation irrégulière dans les pays par lesquels ils ont pénétré le territoire de l'Union.

L'on cherche à incorporer ce principe dans les futurs accords d'association, ce qui risque, à long terme, de contraindre les pays tiers à renforcer le contrôle des frontières et à adopter des politiques plus strictes en matière de visas, devenant ainsi des «zones tampons» de l'Europe vis-à-vis des migrants et demandeurs d'asile.

L'un des problèmes principaux soulevés par les accords de réadmission est le manque d'informations sur les normes appliquées par les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée pour la protection des réfugiés politiques et sur la façon dont les migrants, en situation irrégulière ou non, y sont traités. Par conséquent, l'on sait peu de choses sur les conditions faites aux personnes retournées dans ces pays.

Divers articles, rapports et témoignages laissent penser que les standards de protection des réfugiés et des migrants dans plusieurs pays du Sud sont pires que ceux retenus en Europe. En outre, la Convention arabe contre le terrorisme semble être appliquée par plusieurs pays en violation des standards de protection reconnus sur le plan international.

C. Durant les dernières années, plusieurs pays de l'Union européenne ont légalisé un grand nombre de migrants en situation irrégulière (par exemple la France, la Grèce, l'Espagne, l'Italie et la Belgique). Dans chacun de ces pays, les ONG ont activement suivi la mise en œuvre des procédures et les effets de cette légalisation, mais il n'existe apparemment pas de vue d'ensemble ni d'études comparatives sur cette question au niveau européen.

Pour aller de l'avant dans les domaines précités, le REMDH organisera un atelier, auquel participeront des organisations membres, des experts et des représentants de différentes organisations, et qui aura pour mandat de préparer les grandes lignes d'un programme du REMDH pour :

- surveiller la mise en œuvre du plan d'action du Comité des hauts fonctionnaires de l'Union européenne pour le Maroc dans le domaine de la migration;
- acquérir une connaissance approfondie de la situation prévalant dans les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée en matière de protection des migrants et des réfugiés, y compris les accords de réadmission entre l'Union européenne et ses partenaires méditerranéens;
- discuter et identifier les besoins relatifs à un renforcement de la coopération régionale entre les organisations des droits de l'homme, les organisations de réfugiés, les organisations de migrants et les organisations de lutte contre le racisme, en particulier en ce qui concerne la question des migrants sans papiers.

#### v. L'éducation en matière de droits de l'homme (EDH)

Le REMDH travaillera dans ce domaine à partir des résultats de l'atelier de Bray d'avril 2000 sur l'éducation en matière de droits de l'homme et entend prendre en compte le besoin de formation de ses membres dans ce domaine afin d'assurer l'émergence de nouvelles générations de défenseurs des droits de l'homme.

Le REMDH apportera son soutien au «Cairo Institute for Human Rights Studies», «80:20 Education and Citizens for a Better World», l'Université d'Essex, l'Institut arabe des droits de l'homme et la «Foundation for Human and Humanitarian Rights» au Liban, en tant qu'organisations leaders dans le domaine de l'EDH. Il encouragera

l'élargissement du groupe de travail existant ainsi que le développement de ses activités suivant les lignes directives formulées lors de l'atelier de Bray, en particulier:

- l'élaboration d'une déclaration du REMDH sur l'éducation en matière de droits de l'homme – sa traduction, publication et diffusion à grande échelle;
- un projet visant à faire l'inventaire des activités et des approches relatives à l'EDH dans les pays représentés au sein du Réseau. Ce projet consistera, essentiellement, en un recueil ou un inventaire des expériences, des pratiques et des méthodes;
- l'élaboration et la publication d'une liste annotée de tous les sites internet ayant trait aux droits de l'homme (par exemple sous forme d'affiche), et la mise en chantier d'un site internet, sous l'égide du REMDH, proposant des informations substantielles en matière de EDH à l'intention de différents groupes;
- l'organisation d'une université d'été annuelle ou bisannuelle. Celle-ci pourrait se dérouler dans différents pays du Réseau et traiter une diversité de thèmes, comme par exemple le dialogue entre le monde arabe et l'occident dans le domaine des droits de l'homme, les droits de la femme, les méthodologies utilisées dans le cadre de l'éducation en matière de droits de l'homme, etc.;
- la commande d'un manuel sur les droits de l'homme ou d'un recueil de textes présentant les documents essentiels dans le domaine des droits de l'homme.
- Enfin, le REMDH étudiera la possibilité de créer des programmes de formation dans un contexte euro-méditerranéen pour de nouvelles générations de défenseurs des droits de l'homme.

#### vi. L'autodétermination et le droit des réfugiés

La question de l'autodétermination et du droit des réfugiés dans le contexte du conflit du Moyen-Orient a été marginalisée dans le processus de Barcelone. Une attention pleine et entière devrait être apportée à cette question considérée comme essentielle pour la promotion et la protection des droits de l'homme ainsi que pour une résolution du conflit fondée sur les principes humanitaires internationaux et les droits de l'homme.

Le REMDH encouragera la discussion parmi ses membres de façon à parvenir à établir une stratégie dans ce domaine et à déterminer comment il est possible d'apporter un plus par rapport aux initiatives déjà en cours.

Une conférence organisée par le «Cairo Institute for Human Rights Studies» en collaboration avec le REMDH (programmée pour le 10 décembre 2000) sur la situation des réfugiés palestiniens, ainsi qu'un rapport à venir sur la situation des réfugiés palestiniens au Liban et en Jordanie, constitueront des éléments importants permettant de déterminer de futures actions concrètes.

#### vii. Les droits économiques, sociaux et culturels

Le REMDH amplifiera son action relative aux principaux aspects financiers et économiques du PEM, c'est-à-dire l'impact de la future zone de libre-échange, des programmes MEDA et des subventions allouées par la BEI sur la promotion et la protection des droits de l'homme, des droits civils et politiques ainsi que des droits économiques, sociaux et culturels et du droit au développement.

Le REMDH estime que la future zone de libre-échange aura un impact profond sur la région et qu'il est impératif de surveiller attentivement ses effets sur la situation en matière de droits de l'homme.



Afin d'acquérir une expertise dans ce domaine dont pourront bénéficier ses membres, le REMDH préparera un rapport sur l'affectation et l'effet des fonds MEDA depuis 1995. A cet effet, il recueillera des informations et évaluera l'utilisation des fonds assignés aux projets concernant la société civile dans le cadre des programmes MEDA.

Le REMDH tiendra un séminaire de formation pour ses membres portant sur le chapitre économique de la Déclaration de Barcelone, son fondement idéologique et son rapport avec la dimension du processus de Barcelone relative aux droits de l'homme.

## **PROPOSITIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE AU COMITE EXECUTIF POUR ENRICHIR LE PLAN D'ACTION, Juin 2002**

1. Sur la question de l'impact des événements du 11 septembre sur les droits de l'Homme

Le Réseau devrait contribuer à la promotion d'une coalition internationale de protection des droits de l'Homme.

Le Réseau devrait soutenir les initiatives en lien avec la Cour Pénale Internationale.

Le Réseau devrait porter une attention particulière aux effets du 11 septembre sur la question des droits du peuple palestinien et du peuple kurde.

Le Réseau devrait examiner et étudier ce nouvel environnement pour comprendre comment il affecte ses activités, et envisager de nouvelles stratégies.

Le Réseau devrait s'attacher à promouvoir l'agenda des droits de l'Homme dans le cadre du Processus de Barcelone et devrait travailler à enrichir son contenu et à analyser concrètement les initiatives prises tant au niveau national que régional, en insistant particulièrement sur le respect de l'article 2 des Accords d'association.

2. Propositions générales

Elles concernent deux aspects :

Aspects organisationnels ;

Contenu.

Aspects organisationnels.

Stratégie de communication : Le Réseau devrait chercher à renforcer ses outils de communication ainsi que les modes de communication interne.

Visibilité : L'Assemblée Générale a exprimé le désir de renforcer la visibilité du Réseau.

Règlement interne et Statuts : Le Réseau devrait finaliser l'élaboration du règlement interne concernant le Comité Exécutif et le Secrétariat. Il devrait aussi réviser les statuts afin de s'assurer que la structure juridique du Réseau est conforme au développement du Réseau. Une attention particulière devrait être portée à la question de l'adoption de nouveaux membres.

Le REMDH a exprimé la volonté de conserver son statut de réseau et ne pas se convertir en organisation internationale.

Le Réseau devrait chercher à développer le sentiment d'appartenance et d'appropriation parmi ses membres. Ceci devrait être contrebalancé par la volonté de la part de tous les membres de contribuer au Réseau selon leurs capacités.

Le Réseau a souligné que ses membres représentent une accumulation de ressources et de connaissances dans l'ensemble de la région, ce qui devrait nous rassembler d'autant plus après les événements du 11 septembre.

Contenu

Le Réseau devrait chercher à favoriser le dialogue entre les religions et les civilisations.

Le Réseau devrait adopter une politique forte sur la question du peuple kurde.

Le Réseau devrait faire des efforts pour renforcer l'accès des ONG aux financements.

Le Réseau devrait rappeler son lien avec le Partenariat Euro-Méditerranéen et se focaliser sur l'utilisation et l'exploitation des opportunités offertes par les mécanismes du Partenariat Euro-Méditerranéen.

### 3. Propositions thématiques

Sur la question de l'EDH

Publication d'un recueil de textes sur les droits de l'Homme dans les trois langues du Réseau ;

Poursuite du développement du site Internet du Réseau et des ressources électroniques ;

Publication d'un guide annoté sur les sites Internet concernant la Palestine et des questions liées ;

Organisation d'une conférence ou d'un atelier afin de partager les expériences et méthodologies de travail dans des contextes spécifiques (enseignants, femmes, diplomates, jeunes enfants, etc.) ;

La création de stages et l'échange de stagiaires entre les différentes organisations ;

La compilation et probable publication de documents sur le thème Islam et droits de l'Homme avec l'objectif de lutter contre les stéréotypes en vigueur en Europe sur l'Islam.

Le groupe de travail élaborera et soumettra à la prochaine Assemblée Générale un plan d'action à moyen et long termes pour l'EDH, avec des objectifs clairs, un budget et un calendrier.

#### - Sur la question de la Fondation Euromed des droits de l'Homme

Le Réseau devrait déterminer précisément quelle type d'institution il veut créer - une Fondation, un Fond et un Réseau- car elles impliquent de grandes différences au niveau juridique.

Le Réseau devrait clairement déterminer le type de relations il veut établir avec la Fondation.

La Fondation devrait éviter la duplication avec d'autres institutions.

Il faudrait réaliser un travail de collectes d'information et de recherche sur les institutions financières internationales et des institutions nationales ou régionales publiques ou privées.

L'urgence ne devrait pas être une fin en soi pour la Fondation et elle ne devait pas devenir une tâche exclusive.

Il faudrait intégrer l'aspect formation en management, en capacity building par exemple.

Il faudrait plafonner le montant de l'aide accordée et surtout financer des petits projets.

Il faut réfléchir à la question de la composition des instances dirigeantes de la Fondation et à la question de la transparence et de la confidentialité du soutien apporté par la Fondation.

#### - Sur la question de la justice et de la liberté d'association.

Le Réseau devrait réaliser un état des lieux de la justice dans la région.

Le suivi de ce travail devrait être assuré par le groupe de travail avec pour objectif la tenue d'un séminaire de synthèse, s'inspirant de l'expérience du séminaire sur les droits des femmes.

Le Réseau devrait réaliser un état des lieux des activités et des programmes mis en œuvre par le PEM.

Le Réseau devrait conduire des observations de procès au quotidien, c'est-à-dire voir comment sont menées les procédures et comment est rendue la justice. Le travail consisterait à élaborer des outils de formation pour que les observations puissent être conduites par des acteurs locaux.

Le Réseau devrait contacter les organisations égyptiennes membres pour leur proposer d'élaborer un rapport critique sur la nouvelle loi sur les associations, rapport qui devrait déboucher sur l'organisation d'un atelier dans le but de faciliter le dépôt d'une plainte devant la Cour Constitutionnelle égyptienne.

#### - Sur la question des migrants et des réfugiés

Création d'un groupe de travail dont le mandat sera défini par ses membres et qui rendra des comptes au Comité Exécutif et à l'Assemblée Générale.

La base du travail à mener devrait demeurer le document de Trieste et la vision définie dans ce document.

Le Réseau devrait chercher à influencer sur les médias pour qu'ils présentent correctement et honnêtement la situation en matière d'immigration et de réfugiés afin que l'opinion publique ne soit pas défavorable aux immigrés et réfugiés.

Le Réseau pourrait soutenir les ONG régionales pour qu'elles travaillent sur la question de l'intégration des migrants, sur la base des droits de l'Homme. Les domaines d'intervention pourraient concerner, d'une part, l'éducation, d'autre part, les droits des femmes, des femmes réfugiés et des enfants. Cela pourrait contribuer à renforcer la dimension régionale.

Rapport : les participants ont décidé qu'afin de pouvoir poursuivre la discussion et d'aboutir à des conclusions plus spécifiques et concrètes, il serait souhaitable qu'un rapport soit réalisé sur le thème des migrants et réfugiés, dans le même style que celui réalisé pour le séminaire sur les droits des femmes. Le Comité Exécutif devrait désigner la ou les personnes en charge de la réalisation de ce rapport.

Lobbying auprès des décideurs politiques en matière d'immigration. Il faudrait construire une plate-forme européenne qui incluent les organisations travaillant sur ce thème (organisations de migrants, syndicats, églises, etc.). Il est également important de faire du lobbying auprès du Parlement européen.

#### - Sur la question de la Palestine

Le groupe de travail basera son action sur le document conceptuel qu'il a adopté lors de l'atelier.

Le Réseau devrait observer la situation sur le terrain en matière de violations des droits de l'Homme. Ceci implique l'envoi de missions, la diffusion d'informations par les organisations de défense des droits de l'Homme au sujet des violations des droits de l'Homme et des crimes de guerre. Il faudrait diffuser l'information en Europe.

Il renforcera ces activités ayant pour objectif de mettre fin à l'impunité en Israël. Il entreprendra une étude de faisabilité pour un Tribunal chargé de juger les violations des droits de l'Homme dans les territoires occupés palestiniens.

Il travaillera au renforcement de la capacité des organisations existantes en Palestine et Israël et encouragera l'Union européenne à adopter une position relative à la Palestine fondée sur les principes humanitaires et des droits de l'Homme. Il demandera l'application de l'article 2 de l'Accord d'association, et sa suspension jusqu'à ce qu'Israël satisfasse à ses obligations internationales.

Le Réseau, à travers son groupe de travail, établira un réseau de liens avec des agences de développement, des organisations religieuses et d'aide humanitaire, des organisations internationales des droits de l'Homme et des groupes de solidarité, et il fera la promotion d'une vision de la paix fondée sur les droits de l'Homme et le droit humanitaire.

Le Réseau, à travers le groupe de travail sur la Palestine, fera campagne sur la question des détenus palestiniens et demandera en particulier la libération immédiate de Marwan Barghouti.

Il devrait travailler à faire prendre conscience que les critiques vis-à-vis d'Israël n'ont rien à voir avec une montée de l'antisémitisme.